

BILAN

Actif (en euros)	2011	2010
Actif immobilisé		
■ Immobilisations incorporelles	-	-
■ Immobilisations corporelles	-	-
■ Immobilisations financières	-	-
Total de l'actif immobilisé	-	-
Actif circulant		
■ Stocks et en cours	-	-
■ Clients et comptes rattachés	-	-
■ Autres créances et comptes de régularisation	523	-
■ Valeurs mobilières de placement	-	-
■ Disponibilités	33 734	37 237
Total de l'actif circulant	34 257	37 237
TOTAL DE L'ACTIF	34 257	37 237
Passif (en euros)	2011	2010
Capitaux propres		
■ Capital	37 000	37 000
■ Primes et Réserves	6	6
■ Report à Nouveau	-3 898	-
■ Résultat	-1 721	-3 898
Total des capitaux propres	31 387	33 108
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes		
■ Emprunts et dettes financières	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	2 870	1 200
■ Dettes fiscales et sociales	-	-
■ Autres dettes et comptes de régularisation	-	2 929
Total des dettes	2 870	4 129
TOTAL DU PASSIF	34 257	37 237

COMPTE DE RESULTAT

<i>(En Euros)</i>	2011	2010
Chiffre d'affaires net	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-
Total des produits d'exploitation	-	-
Achats consommés	-	-
Charges de personnel	-	-
Autres charges d'exploitation	1 721	3 121
Impôts et taxes	-	822
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Total des charges d'exploitation	1 721	3 943
Résultat d'exploitation	-1 721	-3 943
Produits financiers	-	49
Charges financières	-	4
Résultat courant avant impôts	-1 721	-3 898
Charges et produits exceptionnels	-	-
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les résultats	-	-
RESULTAT NET	-1 721	-3 898

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

1. FAITS MAJEURS

Néant

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1. Capital social

Le capital social d'Axway Holding s'élève au 31 décembre 2011 à 37.000€. Il est composé de 3.700 actions d'une valeur nominale de 10€.

2.2. Tableau de variation des capitaux propres

(en euros)	Capital	Réserve légale	Autres Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Total
Situation au 01/01/2011	37 000	-	6	-	-3 898	33 107
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-3 898	3 898	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-1 721	-1 721
Situation au 31 décembre 2011	37 000	-	6	-3 898	-1 721	31 386

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Néant.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

4.1.1. Créances

(en euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
■ Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant			
■ Clients douteux ou litigieux	-	-	-
■ Autres créances clients	523	523	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Débiteurs divers	-	-	-
■ Charges constatées d'avance	-	-	-
Total	523	523	-

4.1.2. Dettes

<i>(En euros)</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
■ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
- A 2 ans maximum à l'origine	-	-	-
- A plus de 2 ans à l'origine	-	-	-
■ Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
■ Fournisseurs et comptes rattachés	2 870	2 870	-
■ Personnel et comptes rattachés	-	-	-
■ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
■ Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
- Autres impôts, taxes et assimilés	-	-	-
■ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
■ Groupe et associés	-	-	-
■ Autres dettes	-	-	-
■ Produits constatés d'avance	-	-	-
Dettes	2 870	2 870	-

4.2. Produits à recevoir et charges à payer

<i>(en euros)</i>	
Produits à recevoir	
■ Fournisseurs - Avoirs à recevoir	-
■ Clients et comptes rattachés	-
■ Créances fiscales et sociales	-
■ Autres créances	-
Total	-
Charges à payer	
■ Intérêts courus	-
■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 870
■ Clients - Avoirs à établir	-
■ Dettes fiscales et sociales	-
■ Autres dettes	-
Total	2 870

5- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

AXWAY HOLDING
Société Anonyme
au capital de 37 000 euros
Siège social : PAE Les Glaisins
74940 ANNECY LE VIEUX
450 792 999 RCS Annecy

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN VUE DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 26 MARS 2012

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous soumettons également à votre vote la nomination de nouveaux administrateurs, la reconstitution des capitaux propres ainsi que les projets de modifications du capital social et des statuts présentés ci-après.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2011, la Société n'a connu aucune activité.

Les charges qui s'élèvent à 1 721 euros représentent les seuls frais de fonctionnement et correspondent au résultat net de l'exercice.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans le cadre d'un projet global visant à prendre une position majeure sur le marché international de l'édition de progiciels bancaires, Axway Holding, filiale à 100 % de la société Sopra Group, devrait recevoir de celle-ci, dans le cadre d'un apport partiel d'actif, l'intégralité des actifs liés à sa branche complète et autonome de l'activité de progiciels bancaires « EVOLAN ».

Préalablement, Axway Holding devrait acquérir une participation majoritaire dans le groupe belge Callatay & Wouters, notamment éditeur du logiciel de gestion bancaire « Thaler » utilisé dans plus de 40 banques et dans 15 pays différents.

- Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

En l'absence d'activité de la Société, nous n'avons rien de particulier à déclarer à ce titre.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2011, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

- Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Au cours de l'exercice, notre Société n'a pas réalisé de progrès significatif ni rencontré de difficulté.

- Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires (art L.223-26 et L.225-100 alinéa 3 et 5 c.com)

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

- Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée (art L.223-26 et L.225-100 alinéa 4 c.com) :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas été confrontée à des risques et incertitudes particuliers.

- Objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers et exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie (art L.223-26 et L.225-100 alinéa 6 c.com) :

Nous n'avons rien de particulier à signaler à ce titre.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société ne détient aucune participation ou filiale.

- Prises de participation ou prises de contrôle.

Nous vous signalons qu'au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation.

- Sociétés contrôlées possédant une participation au capital de la Société.

Notre Société ne contrôle actuellement aucune société détenant une participation dans son capital.

- Actions d'autocontrôle.

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- Régularisation de participations croisées.

Aucune participation croisée n'existant, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque régularisation en application de l'article R 233-19 du Code de commerce.

III. ACTIONNARIAT SALARIE

En l'absence de personnel salarié, nous n'avons rien de particulier à signaler.

IV. RESULTATS - AFFECTATION

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter la perte de l'exercice de -1 721 euros en totalité au compte "Report à nouveau".

Compte tenu de cette affectation, le compte Report à nouveau serait porté à -5 619 euros et les capitaux propres de la Société seraient de 31 387 euros.

- Distributions au cours des trois derniers exercices.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

V. DOCUMENTS JOINTS AU RAPPORT DE GESTION

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

- Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital (ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004)

L'assemblée générale n'ayant accordé aucune délégation de compétence ni de pouvoir au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, il n'y a pas lieu de joindre au présent rapport ni le tableau desdites délégations visé à l'article L. 225-100 al.4 du Code de

commerce, ni le rapport complémentaire afférent à leur usage visé à l'article L. 225-129-5 du même Code.

VI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

VII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux.

- Rémunération des mandataires sociaux

De même conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération de la Société.

Par ailleurs, Axway Holding étant contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce par la société Sopra Group, nous vous informons du montant des rémunérations, avantages et engagements de toutes natures au titre de l'exercice 2011 pour Monsieur Pierre PASQUIER au titre du mandat qu'il exerce au sein de Sopra Group.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Pierre Pasquier, Président-Directeur Général de Sopra Group

	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	560 426 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-
TOTAL	560 426 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Pierre Pasquier, Président-Directeur Général de Sopra Group

	Exercice 2011	
	Montants dus en 2011	Montant versés en 2011
Rémunération fixe	350 000 €	350 000 €
Rémunération variable	192 500 €	140 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	11 427 €	10 949 €
Avantages en nature	6 499 €	6 499 €
TOTAL	560 426 €	507 448 €

Tableau sur les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2011

	2011
Pierre PASQUIER	11 427 €

- Nomination de nouveaux administrateurs

Les mandats d'administrateur de Messieurs Christophe BASTELICA, Christian CHARVIER, François LEFEBVRE et de la société Sopra Group, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de nommer :

- Monsieur Jean-Paul BOURBON,
- Monsieur Pierre-Yves COMMANAY,
- Monsieur Pascal Leroy, et
- Monsieur Jean MOUNET,

en qualité d'administrateur, en remplacement des personnes susvisées, dont les mandats ne seraient pas renouvelés, pour une période de 6 ans qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

- Jetons de présence.

Néant

VIII. REDUCTION DU CAPITAL PAR ABSORPTION DES PERTES

Afin d'assainir la situation financière de la Société, nous vous proposons de procéder à une réduction du capital social à hauteur de 5 620 euros par résorption des pertes.

Cette réduction serait réalisée par voie d'annulation de 562 actions existantes de 10 euros de nominal chacune.

Cette opération, qui aurait pour effet de réduire le capital à un montant inférieur au minimum légal, serait donc décidée sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à ramener le capital à un niveau au moins égal au minimum légal.

Elle ne serait définitive qu'au jour de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Dans quelques instants, il vous sera donné lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur cette opération.

IX. AUGMENTATION DU CAPITAL PAR APPORT EN NUMERAIRE

Afin de porter le capital à un montant au moins égal au minimum légal, il conviendrait, dans le prolongement de la réduction du capital visée ci-dessus, de réaliser une augmentation du capital social.

Nous vous proposons de fixer le montant de l'augmentation de capital à 5 620 euros, ce qui aurait pour effet de porter ledit capital de 31 380 euros après réduction, à 37 000 euros, par la création et l'émission de 562 actions nouvelles de 10 euros chacune de numéraire.

La Société ne disposant d'aucune réserve et ses actifs ne comportant aucune plus-value latente appréciable, l'émission se ferait au pair.

Les actions nouvelles seraient libérées intégralement lors de la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

La souscription serait réalisée par la société Sopra Group, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, laquelle a déjà manifesté son intention de souscrire à la totalité de l'augmentation de capital.

X. MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-113 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'ayant à ce jour pas d'activité, nous n'avons pas d'informations particulières à vous communiquer sur la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

XI. MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Dans la perspective de (i) l'acquisition par la Société d'une participation majoritaire dans le groupe Callatay & Wouters et (ii) l'apport partiel d'actif par la société Sopra Group au bénéfice de la Société de la branche d'activité de logiciels bancaires « EVOLAN », nous vous proposons de modifier l'objet social, qui serait le suivant :

« - l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous logiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ;

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. »

Si vous décidez cette modification, il y aura lieu de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

XII. MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Toujours dans la perspective des projets d'évolution ci-dessus précisés, nous vous proposons d'adopter, comme nouvelle dénomination sociale, "SOPRA BANKING SOFTWARE".

Si vous décidez cette modification, il y aura lieu de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

XIII. MODIFICATION DES LIMITES D'AGE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Sauf limite d'âge fixée par les statuts, le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction ; de même, la limite d'âge légale du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué est fixée à 65 ans.

Nous vous proposons de modifier statutairement, les limites d'âge, comme suit :

- prévoir que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction,
- porter à 85 ans la limite d'âge du Président du Conseil d'Administration,
- porter à 85 ans la limite d'âge du Directeur Général, et
- porter à 70 ans la limite d'âge du Directeur Général Délégué.

Si vous décidez cette modification, il y aura lieu de modifier en conséquence, les articles 11, 13 et 16 des statuts.

XIV. REFONTE DES STATUTS

Afin de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur et la présentation des statuts des sociétés du groupe Sopra, nous vous proposons d'adopter le texte refondu des statuts qui vous est soumis.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

ANNEXES

- **Tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société**
- **Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société**

Tableau des résultats des cinq derniers exercices de la Société

<i>(en euros)</i>	2011	2010	2009	2008	2007
Capital en fin d'exercice	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Capital social	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nombre d'actions émises	—	—	—	—	—
Nombre d'obligations convertibles en actions	—	—	—	—	—
Résultat global des opérations effectives	—	—	—	—	—
Chiffre d'affaires hors taxes	-1 721	-3 898	-1 254	-251	-486
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	—	—	—	—	—
Impôts sur les bénéfices	-1 721	-3 898	-1 254	-251	-486
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	—	—	—	—	—
Montant des bénéfices distribués	—	—	—	—	—
Résultat des opérations réduit à une seule action	-0,47	-1,05	-0,34	-0,07	-0,13
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,47	-1,05	-0,34	-0,07	-0,13
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	—	—	—	—	—
Dividende versé à chaque action	—	—	—	—	—
Personnel	—	—	—	—	—
Nombre de salariés	—	—	—	—	—
Montant de la masse salariale	—	—	—	—	—
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.)	—	—	—	—	—

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société.

1. Pierre PASQUIER

Président du Conseil d'administration

Autres mandats :

- Président Directeur Général de Sopra Group
- Président du conseil d'administration d'Axway Software
- Président Directeur Général de Sopra GMT
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères de Sopra Group

2. Christophe FABRE

Directeur Général

Autres mandats :

- Directeur Général d'Axway Software
- Administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères de Sopra Group et d'Axway Software

3. Sopra Group

Administrateur représentée par Yvane BERNARD-HULIN

Autres mandats :

- Administrateur d'Axway Software

4. Christophe BASTELICA

Administrateur

Autres mandats :

- Représentant permanent de Sopra Group au Conseil d'administration d'Axway Software

5. François LEFEBVRE

Administrateur

Pas d'autre mandat

6. Christian CHARVIER

Administrateur

Pas d'autre mandat

1. Bilan

Actif	2010	2009
▫ Immobilisations incorporelles		
▫ Immobilisations corporelles		
▫ Immobilisations financières		
Actif immobilisé	0	0
▫ Clients et comptes rattachés		
▫ Autres créances et comptes de régularisation		
▫ Disponibilités	37 236	32 474
Actif circulant	37 236	32 474
TOTAL DE L'ACTIF	37 236	32 474
Passif	2010	2009
▫ Capital	37 000	37 000
▫ Réserves	6	-3 870
▫ Résultat	-3 898	-1 254
Capitaux propres	33 108	31 876
Provisions	0	0
▫ Emprunts et dettes financières		
▫ Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	598
▫ Dettes fiscales et sociales		
▫ Autres dettes et comptes de régularisation	2 928	
Dettes	4 128	598
TOTAL DU PASSIF	37 236	32 474

2. Compte de résultat

	2010	2009
▣ Chiffre d'affaires net		
▣ Autres produits d'exploitation		
Produits d'exploitation	0	0
▣ Achats consommés		
▣ Charges de personnel		
▣ Autres charges d'exploitation	3 121	1 008
▣ Impôts et taxes	822	398
▣ Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations		
Charges d'exploitation	3 943	1 406
Résultat d'exploitation	-3 943	-1 406
▣ Charges et produits financiers	45	152
Résultat courant avant impôts	-3 898	-1 254
▣ Charges et produits exceptionnels		
▣ Participation des salariés		
▣ Impôts sur les résultats		
RESULTAT NET	-3 898	-1 254

3. Annexe aux comptes individuels 2010

3.1. Faits majeurs

Anciennement dénommé Mirfak, cette société filiale de SOGEFILIA faisait partie du groupe Société Générale. En mai 2010, Sopra Group a racheté 100% des titres et a procédé à un changement de dénomination sociale : Mirfak se nomme désormais Axway Holding.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Capital social

Le capital social d'Axway Holding s'élève au 31 décembre 2010 à 37.000€. Il est composé de 3.700 actions d'une valeur nominale de 10€.

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultat	Total
■ Situation au 1 ^{er} janvier 2010	37 000		-3 870	-1 254	31 876
■ Affectation du résultat 2009	-5 130	6	3 870	1 254	0
■ Augmentation de capital	5 130				5 130
■ Résultat de l'exercice				-3 898	-3 898
Situation au 31 décembre 2010	37 000	6	0	-3 898	33 108

5. Notes relatives au compte de résultat

Néant.

6. Autres informations

6.1. Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
▣ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
- A 2 ans maximum à l'origine			
- A plus de 2 ans à l'origine			
▣ Emprunts et dettes financières divers			
▣ Groupe et associés	2 928	2 928	
▣ Fournisseurs et comptes rattachés	1 200	1 200	
▣ Personnel et comptes rattachés			
▣ Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
▣ Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- Taxe sur la valeur ajoutée			
- Autres impôts, taxes et assimilés			
▣ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
▣ Autres dettes			
▣ Comptes de régularisation			
Total	4 128	4 128	0

6.2. Éléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées
Actif	
▣ Avances et acomptes sur immobilisations	
▣ Participations	
▣ Créances rattachées à des participations	
▣ Prêts	
▣ Groupe et associés	
▣ Créances clients et comptes rattachés	
▣ Autres créances	
▣ Ecart de conversion Actif	
Passif	
▣ Emprunts obligataires convertibles	
▣ Autres emprunts obligataires	
▣ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
▣ Emprunts et dettes financières divers	
▣ Groupe et associés	2 928
▣ Dettes sur immobilisations	
▣ Dettes fournisseurs	
▣ Autres dettes	
▣ Ecart de conversion Passif	
Compte de Résultat	
▣ Produits de participation	
▣ Autres Produits financiers	
▣ Charges financières	
▣ Abandons de créances (charges financières)	
▣ Dotations aux dépréciations des titres de participations (charges financières)	
▣ Dotations aux dépréciations des créances clients (charges financières)	
▣ Dotations aux dépréciations des comptes courants (charges financières)	
▣ Reprises sur dépréciations des titres de participations (produits financiers)	
▣ Reprises sur dépréciations des créances clients (produits financiers)	
▣ Reprises sur dépréciations des comptes courants (produits financiers)	
▣ Reprises sur provisions pour risques sur filiales (produits financiers)	

6.3. Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

- ▣ Fournisseurs - Avoirs à recevoir
- ▣ Clients et comptes rattachés
- ▣ Créances fiscales et sociales
- ▣ Autres créances

Total	0
--------------	----------

Charges à payer

- ▣ Intérêts courus
- ▣ Dettes fournisseurs et comptes rattachés 1 200
- ▣ Clients - Avoirs à établir
- ▣ Dettes fiscales et sociales
- ▣ Autres dettes

Total	1 200
--------------	--------------

7. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

AXWAY HOLDING
Société Anonyme
au capital de 37 000 euros
Siège social : PAE Les Glaisins
74940 ANNECY LE VIEUX
450 792 999 RCS Annecy

Rapport du Conseil d'administration

à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) du 29 juin 2011

Nous soumettons à votre approbation, dans le cadre de l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire, des projets de résolutions ayant pour objet :

Résolutions à caractère ordinaire :

- l'approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, l'affectation du résultat et la fixation du montant du dividende ;
- l'approbation de conventions réglementées ;

Résolutions à caractère extraordinaire :

- l'autorisation à donner au conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés titulaires d'un Plan d'Epargne Entreprise ;
- pouvoirs pour les formalités.

1. PRESENTATION DE LA MARCHE DES AFFAIRES SOCIALES

1.1 Faits marquant de l'exercice

L'assemblée générale mixte du 21 mai 2010 a décidé :

- la nomination de nouveaux administrateurs suite à des démissions,
- la nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaires et suppléants suite à démissions,
- le changement de la dénomination sociale (ancienne dénomination Mirfak),
- le transfert du siège social.

Le conseil d'administration du 21 mai 2011 tenu à l'issue de l'assemblée a nommé :

- un nouveau Président du Conseil,
- un nouveau Directeur Général,
- un Directeur Général Délégué.

L'actionnaire unique en date du 15 septembre 2010 a décidé la réduction du capital d'un montant de 5 130 € et une augmentation du capital du même montant afin d'apurer les pertes de la société.

1.2 Résultats économiques et financiers de la société Axway Holding, analyse de l'évolution des affaires

La société n'a connue aucune activité lors de l'exercice 2010, les charges concernent des frais de fonctionnement.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Activité de recherche et de développement : néant.

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture et la date à laquelle le rapport a été établi.

2. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

Première résolution

Il vous est demandé, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et, en conséquence, de donner aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

Il vous est proposé d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 3 898,38 euros au compte « report à nouveau ».

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du CGI, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

3. APPROBATION DE CONVENTIONS REGLEMENTEES

Troisième résolution

Il vous est demandé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

4. AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES TITULAIRES D'UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE

Quatrième résolution

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce un projet de résolution tendant à réaliser le cas échéant, une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code de travail, doit être présenté aux actionnaires.

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, de donner au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet de décider le cas échéant, dans la limite d'un plafond de 15 000 euros, une augmentation de capital.

Nous vous informons que cette autorisation entraîne la suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires au profit des salariés adhérents audit plan.

5. POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Cinquième résolution

La résolution qui vous est proposée est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de votre assemblée.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote.

La société Sopra Group détient 99% du capital.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

1. Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des principaux mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Pierre PASQUIER

Président du Conseil d'administration

Autres mandats :

Président - Directeur Général de Sopra Group

Président du conseil d'administration d'Axway Software

Président - Directeur Général de Sopra Consulting
Président - Directeur Général de Sopra GMT
Administrateur de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe

Christophe FABRE

Directeur Général

Autres mandats :

Administrateur de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe

Sopra Group

Administrateur

Représentée par Yvane BERNARD-HULIN

Administrateur chez Axway Software et Sopra Consulting

Christophe BASTELICA

Administrateur

Autres mandats :

Représentant permanent de Sopra Group au Conseil d'administration d'Axway Software et de Sopra Consulting

François LEFEBVRE

Administrateur

Pas d'autre mandat

Christian CHARVIER

Administrateur

Pas d'autre mandat

2. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons que les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération de la Société.

Par ailleurs, Axway Holding étant contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce par la société Sopra Group, nous vous informons du montant des rémunérations, avantages et engagements de toutes natures au titre de l'exercice 2010 pour Monsieur Pierre PASQUIER au titre du mandat qu'il exerce au sein de Sopra Group.

Chez Sopra Group au titre de l'exercice 2010, les membres du conseil d'administration ont perçu une part variable calculée de la façon suivante : 40% du salaire fixe à objectifs personnels et collectifs atteints, pouvant atteindre 60% en cas de très bonne performance.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	407 957 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-
TOTAL	407 957 €

Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Pierre Pasquier, Président-Directeur Général

	Exercice 2010	
	Montants dus en 2010	Montant versés en 2010
Rémunération fixe	250 510 €	250 510 €
Rémunération variable	140 000 €	61 000 €
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	10 948 €	8 548 €
Avantages en nature	6 499 €	6 499 €
TOTAL	407 957 €	326 557 €

Tableau sur les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2010

	2010
Pierre PASQUIER	10 948 €

ECHEANCES DES DETTES FOURNISSEURS

Nous vous informons conformément à l'article L 441-6-1 du Code de commerce, que les délais de paiement et l'état des dettes fournisseurs au 31 décembre 2010 de la Société sont les suivants compte tenu de l'absence d'activité de la Société :

(en milliers d'euros)	Montant	Montant	Montant échu	Montant échu
	Encours total	Non échu	de - de 60 jours	de + de 60 jours
Au 31 décembre 2010	0	0	0	0

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons transmis à vos Commissaires aux comptes tous les éléments utiles pour lui permettre de présenter son rapport général et son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et s. du Code de commerce.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

Axway Holding Tableau des résultats des 5 derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2010	2009	2008	2007	2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 898	-1 254	-251	-486	-928
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 898	-1 254	-251	-486	-928
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,05	-0,34	-0,07	-0,13	-0,25
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,05	-0,34	-0,07	-0,13	-0,25
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)					

SA MIRFAK

17 cours Valmy

92800 PUTEAUX

Comptes annuels au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

BILAN	
Bilan actif	1
Bilan passif	2
COMPTE DE RESULTAT	
Compte de résultat partie 1	3
Compte de résultat partie 2	4
ANNEXE	
Annexe	6
Règles et méthodes comptables	7
Etat des échéances, des créances et des dettes	8
Capitaux propres	9
Détail des charges à payer	10
Ecart d'évaluation sur actif circulant	11

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2009	31/12/2008
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	32 152		32 152	18 000
(dont actions propres :)				
Disponibilités	322		322	15 732
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	32 474		32 474	33 732
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	32 474		32 474	33 732

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2009	31/12/2008
Capital social ou individuel (dont versé : 37 000)	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	(3 870)	(3 619)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 254)	(251)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	31 876	33 130
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598	598
Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	598	602
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	32 474	33 732

Résultat de l'exercice en centimes

-1 254.35

Total du bilan en centimes

32 473.56

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services				
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			1 008 398	655 393
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			1 406	1 048
RESULTAT D'EXPLOITATION			(1 406)	(1 048)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			152	797
PRODUITS FINANCIERS			152	797
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			152	797
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(1 254)	(251)

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	31/12/2009	31/12/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	152	797
TOTAL DES CHARGES	1 406	1 048
BENEFICE OU PERTE	(1 254)	(251)

ANNEXE

ANNEXE

La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la SA MIRFAK pour l'exercice clos au 31/12/09.

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 32 473.56 EUR.

Le chiffre d'affaires inclus dans le compte de résultat composant ces comptes annuels est nul.

Le résultat de l'exercice est une perte de 1 254.35 EUR.

L'exercice a une durée de un an, recouvrant la période du 01/01/09 au 31/12/09.

Les notes et les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(en application du Code de Commerce, articles L123.12 à L123.24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

La principale méthode utilisée est la suivante :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une appréciation valeur par valeur.

Les OPCVM sont évaluées à partir de la valeur liquidative publiée par l'organisme émetteur. La plus value latente est intégrée dans le résultat fiscal. S'il y a une moins value, une provision pour dépréciation est constatée en comptabilité.

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	598	598		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	598	598		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 3 700 actions de 10 euros de nominal.

Le capital social a été libéré en totalité.

RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

La variation des postes de réserves par rapport à l'exercice précédent résulte de l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 13 Mai 2009.

L'affectation de ce résultat est résumée dans le tableau suivant :

<i>1 - Origine</i>	<i>Montant</i>
Report à nouveau antérieur	-3 619.05
Résultat de l'exercice	-251.04
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL	-3 870.09

<i>2 - Affectations</i>	<i>Montant</i>
Réserve légale	
Dividendes	
Autres répartitions :	
Report à nouveau	-3 870.09
TOTAL	-3 870.09

DETAIL DES CHARGES A PAYER

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANT</i>
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	
Honoraires commissaire aux comptes 2009	598.00
	598.00
TOTAL	598.00

**DIFFERENCES D'EVALUATION SUR
ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT**

<i>Valeurs mobilières de placement</i>	<i>Valeur bilan</i>	<i>Prix marché</i>	<i>Provision</i>
SGAM INVEST LIQUIDITES EURO AC	32 151.53	32 151.53	
TOTAL	32 151.53	32 151.53	

MIRFAK
Société Anonyme au capital de 37 000 euros
Siège social : 17 cours Valmy
92800 PUTEAUX
450 792 999 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 20 MAI 2010**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour vous proposer une modification de l'article 11 des statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

La Société ayant eu une activité fort réduite, elle a seulement encaissé des produits financiers à hauteur de 151,53 euros et les charges d'exploitation se sont élevées à 1 405,88 euros. Le résultat se solde donc par une perte de 1 254,35 euros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Société a été intégrée fiscalement au Groupe SOCIETE GENERALE à compter du 1^{er} janvier 2010.

Proposition d'affectation de résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 1 254,35 euros

que nous vous proposons d'affecter au compte de report à nouveau antérieur, débiteur de 3 870,09 euros, qui deviendrait ainsi débiteur d'un montant de 5 124,44 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Perspectives 2010

Le niveau d'activité devrait rester limité pour l'année à venir.

Proposition de modification de l'article 11 des statuts

Depuis la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 dite de modernisation de l'économie, l'exercice d'un mandat d'Administrateur n'est plus soumis à l'obligation de détenir une action de la société dans laquelle le mandat est exercé ; nous vous proposons par conséquent de supprimer la mention « Chaque Administrateur doit être propriétaire de 1 action au moins. » figurant dans l'article 11 des statuts, qui serait désormais rédigé comme suit :

« Article 11 - Nomination des Administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de 6 années. Lorsqu'un Administrateur est nommé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles. ».

Informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs ou de nos clients

Conformément à l'article L 441-6-1, alinéa 1 du Code de commerce, issu de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, nous vous informons que le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009 est nul.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Participation des salariés au capital social – Actionnariat

Conformément à l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que votre Société n'emploie aucun salarié et que son capital social était détenu à hauteur de 99,84 % par SOGEFILIA et pour le solde par ses Administrateurs et deux autres personnes physiques au 31 décembre 2009.

Conventions réglementées

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Fixation des jetons de présence

Vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'Administration.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés pour chacun des mandataires de la Société.

Vous voudrez bien donner quitus à vos Administrateurs pour tous les actes de gestion au cours de l'exercice écoulé.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration